



**FSU** SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
INTERMINISTÉRIEL DES TERRITOIRES  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**Votez Snuitam-FSU,  
pour le dialogue et l'action !**

### **Election du Comité Technique de l'ENPC du 4 décembre 2014**

Le comité technique (CT) est une instance de concertation importante, compétente pour les questions d'organisation du travail, d'organisation de l'École, d'effectif, de budget, de rémunération des agents, etc.

Vos représentants syndicaux sont des agents de l'école, désormais élus directement par vous, à partir des listes présentées par les organisations syndicales.

C'est aussi sur la base des résultats de l'élection des représentants du personnel au comité technique que seront composés le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et le comité d'action social de l'école (CAS).

Siégeant dans le CT sortant, la FSU souhaite poursuivre sa participation active aux réunions de cette instance pour y être l'un de vos porte-parole et vous informer sur les sujets qui y sont abordés. Nous représenterons l'ensemble des agents, quels que soient leur catégorie, leur statut et leur fonction.

### **Enjeux**

Le contexte budgétaire et administratif impose des mutations rapides de notre organisation. Le paysage de l'enseignement supérieur évolue aussi, posant la question de la visibilité de l'École aux niveaux national et international. La concrétisation du Pôle Scientifique et Technique du Ministère à la Cité Descartes est également une source potentielle de changements dans nos activités, avec des possibilités de mutualisations et collaborations accrues. Ce contexte, mouvant et incertain, est un défi permanent pour nous tous.

### **Nos engagements**

- Être à votre écoute et faire entendre vos voix au sein de cette instance.
- Promouvoir un dialogue constructif au sein de l'École.
- Porter les valeurs de l'École.

*Riches de nos expériences et de notre diversité,  
nous souhaitons être vos représentants :*

**Jean-Michel Pereira,  
Marie-Françoise Kaspi,  
Sébastien Gervillers,  
Stacey Benoit,  
Caroline Preller,  
Arthur Lebée,  
Emmanuel De Laure,  
John Gedge**

### **Points de vigilance**

- La réduction des moyens humains et budgétaires ne peut se faire au détriment des missions de l'École.
- La Nouvelle Organisation Administrative de l'École (NOA) et toute réorganisation de service doit se faire en concertation avec les agents concernés.
- La réforme de la formation d'ingénieur, avec la baisse du taux de présence des étudiants en cours et le renforcement de la troisième année, aura un impact sur la charge de travail pour les enseignants, les chercheurs et le personnel de la DE.
- Le déroulement de carrière et les conditions de rémunération (GPEC, salaires, primes, ...) doit se faire dans le respect de tous les agents de l'École quels que soient leur statut ou leur catégorie.
- Les actions de prévention des risques physiques et psycho-sociaux doivent se poursuivre.
- De bonnes conditions de travail doivent être assurées pour les agents, quel que soit le bâtiment (CARNOT, CORIOLIS et BIENVENÜE).
- Les mutualisations éventuelles entre les différents services implantés sur le site de la Cité Descartes doivent correspondre à de vraies synergies et impliquer un accompagnement des agents concernés.